



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 132 et 138 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2007/08	169 596 300
Dépenses de 2007/08	162 633 400
Solde inutilisé de 2007/08	6 962 900
Crédit ouvert pour 2008/09	172 842 000
Dépenses prévues pour 2008/09 ^a	172 842 000
Montant prévu du solde inutilisé de 2008/09 ^a	Néant
Projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10	210 610 000
Recommandation du Comité consultatif pour 2009/10	202 474 338

^a Prévisions au 31 mars 2009.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 8 135 662 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/710).

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Dans le présent document, il traite des ressources de la MINUT et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Dans son rapport d'ensemble (A/63/746), le Comité consultatif fait aussi des observations concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/63/5 (Vol. II)]. Lors de son examen des propositions concernant la MINUT faites par le Secrétaire général pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations que le Comité des commissaires aux comptes avait formulées au sujet de la Mission et a présenté ci-après des observations à ce propos, lorsqu'il y a lieu. **Le Comité souligne qu'il importe d'appliquer intégralement et diligemment les recommandations du Comité des Commissaires aux comptes.**

4. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux sur lesquels il s'est fondé pour examiner le financement de la MINUT figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

5. Dans ses résolutions 61/249 C et 62/258, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 169 596 300 dollars (montant net : 162 105 400 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 162 633 400 dollars (montant net : 155 903 700 dollars). Le solde inutilisé correspondant, d'un montant brut de 6 962 900 dollars (montant net : 6 201 700 dollars) représente, en chiffres bruts, 4,1 % du crédit ouvert. Les écarts sont analysés dans la section IV du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/607).

6. Les économies réalisées par rapport au budget s'expliquent par les facteurs suivants :

a) Unités de police constituées (2 018 400 dollars) : le montant des remboursements aux pays fournisseurs d'unités de police constituées des dépenses afférentes au matériel appartenant à ces unités a été moins important que prévu, car les mémorandums d'accord signés prévoyaient des conditions moins onéreuses que celles figurant dans les projets de mémorandums utilisés pour calculer le budget. De plus, une partie de ce matériel a été hors d'usage pendant certaines périodes;

b) Personnel recruté sur le plan international (1 487 100 dollars) : l'effectif moyen a été inférieur aux prévisions (après application d'un abattement de 30 % pour délais de recrutement), en raison d'un fort taux de rotation et de la difficulté de faire venir à la Mission les candidats sélectionnés. La Mission a cependant enregistré des dépenses plus importantes que prévu au titre du personnel temporaire recruté sur le plan international qui a été maintenu en poste au-delà du 30 juin 2007 pour assurer des tâches résiduelles d'assistance électorale découlant du report à cette date des élections, ainsi que pour prêter main forte aux unités de police constituées;

c) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 137 500 dollars) : le solde inutilisé s'explique par l'enregistrement sous la rubrique « personnel recruté sur le plan international » des dépenses relatives au personnel temporaire recruté sur le plan international qui a été maintenu en poste au-delà du 30 juin 2007 en raison du report des élections ou qui a prêté main-forte aux unités de police constituées;

d) Transports aériens (1 522 200 dollars) : la Mission n'a pas effectué comme prévu le déploiement d'un hélicoptère d'évacuation sanitaire et de recherche et sauvetage pouvant fonctionner la nuit, faute de trouver des prestataires commerciaux capables de satisfaire le cahier des charges. En revanche, elle a continué à utiliser quatre hélicoptères au cours de l'exercice, au lieu de réduire sa flotte à trois comme il était prévu, car elle a dû maintenir la totalité de l'effectif de police autorisé en raison de l'instabilité et de l'insécurité;

e) Services médicaux (1 998 200 dollars) : des retards sont intervenus dans les procédures d'achat de matériel médical destiné à faire passer la formation de soutien sanitaire au niveau I+. De plus, la consommation de fournitures médicales a été inférieure aux prévisions et les crédits alloués à l'achat des vaccins obligatoires dans la zone de la Mission n'ont pas été nécessaires, le personnel des unités de police constituées s'étant fait vacciner dans les pays d'origine avant le déploiement.

7. Les économies ont été partiellement annulées par les dépenses plus importantes que prévu engagées au titre des rubriques suivantes :

a) Volontaires des Nations Unies (1 370 700 dollars) : en raison du report des élections, 220 Volontaires des Nations Unies de l'exercice précédent ont été maintenus en fonctions, alors que seuls 131 postes de Volontaire étaient prévus au budget;

b) Transports terrestres (1 674 700 dollars) : le dépassement s'explique notamment par l'achat de 71 véhicules remplaçant en partie des véhicules ayant appartenu au Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) qui avaient atteint la limite de leur durée d'utilisation sûre et économique. Ce remplacement était surtout nécessaire pour faciliter la tâche des membres de la Police des Nations Unies, dont les effectifs n'ont pas pu être réduits comme prévu en raison de l'instabilité et de l'insécurité.

8. On trouvera ci-après, dans le cadre de l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/710), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget (A/63/607) au titre de divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2008, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUT depuis sa création s'établissait à 431 331 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 394 591 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 36 740 000 dollars. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'au 6 avril 2009, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 30,4 millions de dollars, ce qui laisserait un déficit de trésorerie de 9,6 millions de dollars, sans tenir compte des remboursements de 1,9 million dus aux pays fournisseurs d'unités de police constituées. Le Comité consultatif a également été informé que suite à la prorogation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité le 26 février 2009, des lettres ont été adressées aux États Membres pour solliciter le paiement des quotes-parts correspondant à la période allant du 27 février au 30 juin 2009. Des contributions d'un montant important étaient donc attendues.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2008, le montant dû au titre des contingents était estimé à 629 000 dollars et que celui dû au titre du matériel appartenant aux contingents était d'environ 1 843 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 mars 2009, la Mission n'avait reçu aucune demande d'indemnisation depuis sa création.

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2009, les chiffres de l'exercice 2008/09 concernant l'occupation des postes de la MINUT s'établissaient comme suit :

	<i>Autorisés^a</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Taux de postes vacants (pourcentage)</i>	<i>Taux de vacance budgétisé (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	34	33	3,0	5
Police des Nations Unies	1 045	908	13,2	10
Unités de police constituées	560	555	1,0	–
Personnel recruté sur le plan international	439	354	19,4	25
Personnel recruté sur le plan national	969	846	12,7	20
Volontaires des Nations Unies	138	125	9,4	20

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

12. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2008/09 (voir annexe I). Au 31 mars 2009, les dépenses s'élevaient à 127 861 000 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 172 842 000 dollars, soit un montant égal à celui des crédits ouverts, n'entraînant ni dépassement ni économie par rapport au budget.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

A. Mandat et résultats prévus

13. Dans sa résolution 1704 (2006), le Conseil de sécurité a créé la MINUT pour succéder au BINUTIL. Par sa résolution 1867 (2009), le Conseil a prorogé le mandat de la MINUT jusqu'au 26 février 2010 en maintenant les effectifs actuels autorisés.

14. Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1802 (2008), la MINUT, en consultation avec le Gouvernement, les partis politiques et la société civile du Timor-Leste, a élaboré une stratégie à moyen terme et les critères à respecter, couvrant les quatre domaines prioritaires ci-après : l'examen et la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement du régime de droit, la promotion d'une culture de gouvernance démocratique et le développement économique et social (S/2009/72, par. 47 et 48). La stratégie à moyen terme est annexée au rapport du Secrétaire général (S/2009/72).

15. Le Comité consultatif note que la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'entreprendre des activités visant à renforcer l'établissement d'une culture de gouvernance démocratique (S/2009/72, par. 10). La MINUT et le Programme des Nations Unies pour le développement ont donné des conseils sur la législation visant à constituer une commission de lutte contre la corruption, et le Parlement du Timor-Leste a ratifié le 5 novembre 2008 la Convention des Nations Unies contre la corruption, mesure qui va dans le sens des critères énoncés dans la stratégie à moyen terme.

B. Présentation du budget

16. Des informations concernant les partenariats, la coordination avec l'équipe de pays et les missions intégrées sont données au paragraphe 19 du projet de budget de la MINUT (A/63/710). Le Comité consultatif note que, si la Mission fait part de son intention de continuer d'appliquer une approche intégrée de la mise en œuvre de son mandat, très peu d'informations précises sont communiquées en ce qui concerne les activités exécutées par l'équipe de pays des Nations Unies. À cet égard, le Comité consultatif fait observer que le rapport du Secrétaire général sur la MINUT au Conseil de sécurité (S/2009/72) contient des informations détaillées sur les activités exécutées par la mission intégrée au titre de chaque composante. **Le Comité consultatif demande que des informations suffisantes en ce qui concerne la coordination avec l'équipe de pays figurent dans les futurs projets de budget.**

C. Ressources nécessaires

17. Le projet de budget de la MINUT pour 2009/10 s'élève à 210 610 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 37 768 000 dollars (21,9 %), en chiffres bruts, par rapport au crédit de 172 842 000 dollars qui avait été ouvert pour 2008/09. Une analyse des écarts est fournie dans la section III du projet de budget (A/63/710). Les principales augmentations portent sur la Police des Nations Unies (5,9 millions de dollars), le personnel recruté sur le plan international (15,4 millions

de dollars), les voyages (3,2 millions de dollars) et les transports aériens (12,1 millions de dollars).

18. Le projet de budget prévoit le déploiement de 34 observateurs militaires, de 1 605 agents de Police des Nations Unies (1 045 officiers de police et 560 membres d'unités de police constituées), de 455 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 996 agents recrutés sur le plan national et 146 Volontaires des Nations Unies.

19. Le projet de budget fait également apparaître un retrait progressif de la Police des Nations Unies, dont l'effectif sera ramené de 1 605 à 1 229 personnes (809 officiers de police et 420 membres d'unités de police constituées). Le Comité consultatif note d'après le projet de budget (A/63/710, par. 6), qu'à des fins budgétaires, il est proposé de retirer progressivement 236 membres de la Police des Nations Unies et une unité de police constituée. Cependant, la magnitude et l'ampleur du retrait dépendront des conditions opérationnelles sur le terrain, notamment de la situation au Timor-Leste sur le plan de la sécurité et de l'évaluation des capacités opérationnelles de la Police nationale du Timor-Leste dans tous les districts. On compte que cette évaluation d'ensemble sera effectuée avant la fin de 2009. Le processus de passation des responsabilités à la Police nationale du Timor-Leste est décrit dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, dans lequel il est indiqué que ce processus se fera selon une approche en plusieurs étapes et n'obéira pas à un échéancier fixe (S/2009/72, par. 21 à 23). Les dépenses non récurrentes liées au rapatriement proposé du personnel de police représentent environ 3 millions de dollars, soit 8 % de l'augmentation totale proposée des ressources pour 2009/10 (A/63/710, par. 18). Le Comité consultatif a été informé que le retrait proposé n'aurait pas d'incidence sensible sur la structure d'appui et le concept des opérations de la Mission. **Le Comité consultatif estime que la Mission devrait garder la structure d'appui à l'examen de manière à l'adapter au processus de retrait progressif.**

20. Le Comité consultatif a également été informé que le projet de budget pour 2009/10 ne comportait pas les dépenses supplémentaires prévues pour 74 postes (4,5 millions de dollars) qui devaient permettre de fournir une assistance dans le cadre des élections locales de 2009, ainsi que l'avait demandé le Gouvernement (voir également S/2009/72, par. 12 et 56). Il s'agirait de 6 administrateurs (2 P-4, 4 P-3), de 62 Volontaires des Nations Unies, de 2 fonctionnaires nationaux, de 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 2 chauffeurs. Les dépenses de soutien logistique correspondantes, y compris en ce qui concerne les véhicules et le nombre d'heures de vol, seraient absorbées dans les limites du projet de budget pour 2009/10. Sur sa demande d'éclaircissement, le Comité a été informé que les ressources en personnel supplémentaire afin d'appuyer les élections locales n'avaient pas été indiquées dans le projet de budget pour 2009/10 en raison de la réception tardive de la demande présentée par le Gouvernement. En outre, bien qu'il soit prévu de tenir des élections locales en 2009, le Parlement du Timor-Leste n'a pas encore adopté une nouvelle loi électorale. Le Comité a été informé que le Secrétaire général pourrait soumettre de nouvelles demandes pour 2009/10.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé en 2008/09^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2009/10^b</i>	<i>Écart</i>
Observateurs militaires	34	34	–
Police des Nations Unies	1 045	1 045	–
Personnel des unités de police constituées	560	560	–

^a Représente l'effectif autorisé le plus élevé pour l'exercice.

^b Voir également les paragraphes 18 et 19 ci-dessus.

21. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour les militaires et le personnel de police durant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 représente 64 054 900 dollars, soit une augmentation de 6 367 900 dollars (11 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour 2008/09.

22. L'augmentation proposée pour 2009/10 est principalement imputable aux dépenses plus élevées à prévoir pour le personnel de police des Nations Unies (5 913 600 dollars), du fait de l'augmentation de l'indemnité de subsistance (missions) et du coût des rotations, ainsi qu'aux dépenses non renouvelables liées au rapatriement dans le cadre du retrait du personnel de police des Nations Unies. Un coefficient de vacance de postes de 5 % est appliqué pour calculer le montant estimatif demandé pour les observations militaires et la Police des Nations Unies.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2008/09</i>	<i>Effectif proposé pour 2009/10</i>	<i>Écart</i>
Personnel recruté sur le plan international	437	452	15
Personnel recruté sur le plan national	973	996	23
Volontaires des Nations Unies	138	146	8
Postes de temporaire	5	3	(2)
Total	1 553	1 597	44

23. Le montant estimatif des ressources à prévoir pour le personnel civil au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élève à 76 182 900 dollars, soit une augmentation de 17 923 500 dollars (30,8 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour 2008/09. Les augmentations sont imputables aux éléments ci-après :

a) Personnel recruté sur le plan international (15 401 400 dollars), en raison du relèvement des traitements et des dépenses communes de personnel comme suite à l'approbation donnée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250 sur le nouveau régime des contrats, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2009, ainsi que du fait de la création proposée de 15 nouveaux postes. Un crédit est demandé pour 449 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (209 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 240 membres du Service mobile);

b) Personnel recruté sur le plan national (1 074 600 dollars), par suite de l'augmentation proposée de 23 postes (12 postes de fonctionnaire national et

11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) conjuguée à l'application d'un taux plus faible de vacance de postes de 10 % pour 2009/10, contre 20 % pour l'exercice en cours. Un crédit est demandé pour 992 postes (920 postes d'agent des services généraux et 72 postes de fonctionnaire national);

c) Volontaires des Nations Unies (1 384 500 dollars), par suite de l'augmentation proposée de huit postes, conjuguée à l'application d'un taux plus faible de vacance de postes de 10 % pour 2009/10, contre le taux de 20 % qui avait été appliqué pour l'exercice en cours.

24. Comme il est indiqué dans la note d relative au tableau sur les ressources humaines (A/63/710, résumé), sept postes concernant la sécurité financés par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre des arrangements relatifs à la participation aux coûts sont inclus dans le tableau d'effectifs. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que ces postes répondaient à des besoins en matière d'établissement des rapports au sein de la structure institutionnelle de la MINUT. Toutefois, ces postes ont été inclus par erreur dans le budget concernant le personnel civil et les prévisions de dépenses relatives aux sept postes se chiffraient à 339 900 dollars et à 20 300 dollars au titre du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national, respectivement. **Le Comité consultatif recommande donc de réduire de 339 900 dollars le montant prévu au titre du personnel recruté sur le plan international et de 20 300 dollars le montant prévu au titre du personnel recruté sur le plan national, dans le projet de budget pour 2009/10.**

25. Les prévisions de dépense relatives au personnel civil font apparaître un coefficient de vacance de postes de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 10,6 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 10 % pour les Volontaires des Nations Unies. Le Comité consultatif note que les taux de vacance de postes de la Mission ont enregistré une amélioration mais demeurent néanmoins élevés. Dans le cas du personnel recruté sur le plan international, le taux de vacance de postes a été ramené de 60,3 % en juin 2007 à 24,7 % en juin 2008, puis à 19 % en mars 2009. Le Comité a été informé que le taux élevé des mouvements des personnels était l'une des difficultés auxquelles s'était heurtée la Mission durant l'exercice 2007/08, au cours duquel 85 membres du personnel recrutés sur le plan international ont cessé leurs fonctions et 38 candidats ont rejeté des offres d'emploi de la Mission après achèvement du processus de recrutement. Le Comité a également été informé que, parmi le personnel ayant quitté la Mission, la durée d'emploi la plus longue était de deux ans et deux mois dans le cas de 25 membres du personnel de la composante 4 (appui) et la période la plus courte de neuf mois dans le cas de 24 membres du personnel de la composante 3 (gouvernance). **Le Comité consultatif continue de juger préoccupants ces taux élevés de mouvement de personnel et recommande que les causes en soient analysées et que les résultats soient communiqués à l'Assemblée générale dans le cadre du prochain budget. Le Comité a présenté ses observations sur la question des mouvements de personnel dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746).**

Structure institutionnelle

26. Le Comité consultatif rappelle son observation précédente selon laquelle la structure administrative de la MINUT est pléthorique au sommet et hors de proportion par rapport à l'effectif et aux activités de la Mission, en particulier par comparaison avec la structure d'autres missions plus importantes (A/61/852/Add.17, par. 23 et A/62/781/Add.11, par. 22). Le Comité a été informé qu'un examen interne de la structure administrative avait été effectué, ainsi qu'il l'avait demandé, mais qu'aucun changement n'avait été proposé pour l'exercice 2009/10, car la structure administrative avait été jugée rationnelle. **Le Comité consultatif demeure préoccupé par le fait que la structure administrative de la MINUT est pléthorique au sommet mais il n'est pas convaincu que l'examen effectué par la Mission ait été approfondi. Il est d'avis que le retrait proposé offre l'occasion à la Mission de revoir sa structure administrative et il recommande que les résultats de cet examen figurent dans le prochain projet de budget.**

Recommandations concernant les postes

27. Un résumé des changements proposés dans les effectifs est présenté dans l'annexe II du présent rapport. Une description détaillée des changements proposés au titre de chaque composante est donnée dans le projet de budget (A/63/710). Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus concernant le personnel civil, les effectifs proposés représentent une augmentation de 44 postes. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs demandés par le Secrétaire général, sauf comme il est indiqué plus loin au paragraphe 33.**

28. Le Secrétaire général propose de transformer quatre postes d'agent des services généraux approuvés pour l'exercice 2008/09 en postes d'agent du Service mobile (A/63/710, par. 18). D'après le Secrétaire général, cela est conforme à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a décidé que tout le personnel nommé ou affecté à une mission déconseillée aux familles devrait être installé conformément aux conditions en vigueur dans le régime commun des Nations Unies, sans que soit appliquée l'approche relative aux opérations spéciales, à compter du 1^{er} juillet 2009. Le Comité examine la question dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/63/746).

29. Deux postes (1 poste P-3 de coordonnateur et 1 poste P-4 de juriste) sont demandés à la rubrique Direction exécutive et administration. Le Comité consultatif rappelle que deux postes correspondant à ces fonctions avaient été approuvés par l'Assemblée générale en 2008 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans sa résolution 62/258 (par. 10 et 11). **De l'avis du Comité consultatif, le Secrétaire général ne présente pas un argument convaincant pour justifier la nécessité à long terme de ces fonctions, eu égard aux effectifs existants et, en particulier, compte tenu du fait que la Mission est dotée d'une très forte capacité juridique. En conséquence, il recommande que ces deux postes continuent d'être financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) durant l'exercice 2009/10.**

30. Six nouveaux postes de fonctionnaire national sont demandés pour le Bureau des communications et de l'information au titre de la composante 1 (processus politique). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces postes, ce qui devrait contribuer au renforcement des capacités nationales.**

31. Sept nouveaux postes sont proposés au titre de la composante 2 (secteur de la sécurité et état de droit) : a) un anthropologue légiste pour aider l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves à s'acquitter de sa mission; b) un spécialiste adjoint des droits de l'homme (P-2), dont le titulaire sera chargé de contribuer à améliorer le suivi de la situation en matière de droits de l'homme; c) un Volontaire des Nations Unies afin d'améliorer la capacité du Centre d'opérations civilo-militaire de rassembler des informations auprès de sources extérieures à la Mission; et d) quatre administrateurs nationaux (dont 1 pour la Section de l'appui au secteur de la sécurité, 1 pour la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et 2 pour le Centre d'opérations civilo-militaire). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des postes demandés par le Secrétaire général.**

32. Le Secrétaire général a proposé de créer huit nouveaux postes au titre de la composante 3 (gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires) : a) un poste P-3 de spécialiste de la coordination régionale, dont le titulaire s'entretiendra avec les sept fonctionnaires nationaux et leur fournira des conseils selon que de besoin; b) trois attachés de recherche et de supervision qui auront pour principales fonctions de suivre l'exécution des programmes locaux de développement et de participer aux réunions des conseils aux niveaux des villages, des sous-districts et des districts; c) un spécialiste des questions d'égalité entre les sexes et un Volontaire des Nations Unies spécialiste des questions d'égalité entre les sexes; d) deux fonctionnaires nationaux qui seront chargés d'entretenir des relations avec le Gouvernement, le Parlement, la police et les entités dont les activités pourraient avoir des incidences sur la justice dans le pays. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces postes.**

33. Au titre de la composante 4 (appui), une augmentation nette de 31 postes est proposée, ce qui porterait les effectifs de 840 personnes à 871 personnes pour 2009/10. **Le Comité consultatif considère que, eu égard au grand nombre de postes vacants, les fonctions envisagées pour les postes demandés devraient être exécutées au moyen de la capacité existante de la Mission.**

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Montant réparti pour 2008/09</i>	<i>Montant proposé pour 2009/10</i>	<i>Écart</i>
56 895 600	70 372 200	13 476 600

34. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élève à 70 372 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 13 476 600 dollars (23,7 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour 2008/09.

35. Cette augmentation est principalement imputable à des dépenses plus élevées aux rubriques ci-après :

a) Voyages (3 149 800 dollars) : par suite du paiement de l'indemnité de subsistance (missions) au taux standard de 140 dollars par nuit, au lieu du taux plus faible de 40 dollars établi par la Mission pour un séjour de nuit dans un emplacement situé à l'intérieur de la zone de la Mission autre qu'au lieu d'affectation habituel, et en raison de l'augmentation des voyages liés à la formation;

b) Transports aériens (12 107 900 dollars) : augmentation du taux des contrats portant sur les hélicoptères (10 286 600 dollars) et pour les avions (1 306 800 dollars) et le nombre plus élevé d'heures de vol des avions; le parc de la Mission comprendra sept avions loués sur le plan commercial (2 avions pour passager et 5 hélicoptères de dimension moyenne);

c) Fournitures, services et matériel divers (1 128 200 dollars) : achat de matériel pour l'Équipe chargée d'enquêter sur les violations graves, le Groupe du système d'information géographique et la Section de la sécurité, ainsi que pour le bien-être du personnel et les honoraires de formation, les fournitures et les services.

36. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité a été informé que, si le coût moyen du carburant pour la période allant de janvier à mars 2009 était utilisé comme base de calcul des besoins en carburant, les prévisions de dépenses à ce titre pour l'exercice 2009/10 enregistreraient une diminution nette de 1 914 862 dollars, se répartissant comme suit :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Coût par litre</i>	<i>Coût effectif</i>			<i>Écart</i>
	<i>(dollars des États-Unis)</i>	<i>moyen</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Calculs révisés</i>	
	<i>Selon le projet de budget</i>	<i>Janvier-mars 2009</i>			
Installations et infrastructures	0,59	0,40	4 422 348	3 571 054	(851 294)
Transports terrestres	0,59	0,40	1 742 703	1 417 230	(325 473)
Transports aériens	1,01	0,60	1 813 809	1 075 714	(738 095)
Total			7 978 860	6 063 998	(1 914 862)

Le Comité consultatif recommande que le coût moyen du carburant pour la période allant de janvier à mars 2009 soit utilisé comme base de calcul des prévisions de dépenses relatives au carburant pour l'exercice 2009/10. Cela entraînerait une réduction de 1 914 862 dollars dans le projet de budget pour la MINUT.

Transports aériens

37. Le montant estimatif total pour les transports aériens s'élève à 25 005 100 dollars. La recommandation formulée par le Comité au paragraphe 36 réduirait ce montant à 24 267 000 dollars.

38. En ce qui concerne l'augmentation proposée de 10 286 600 dollars pour les hélicoptères, sur sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que, sur les cinq hélicoptères dont disposerait la Mission, l'un d'entre eux (aux fins d'évacuation médicale et d'opérations de secours avec capacité de fonctionnement de nuit) était en cours d'achat, tandis que le contrat pour les quatre autres hélicoptères expirerait en novembre 2009 et serait vraisemblablement remplacé par un nouveau contrat plus coûteux. Les prévisions de dépenses relatives à la MINUT ont été calculées sur la base du contrat le plus récent signé pour les hélicoptères MI-8 depuis août 2008, au titre de la Mission des Nations Unies au Soudan. Il n'existe aucun moyen de savoir ce que le coût représentera en novembre 2009, mais le coût

annuel de fonctionnement d'un hélicoptère MI-8 a augmenté d'environ 1,5 million de dollars avant 2008 à 4,5 millions de dollars à ce jour.

39. En outre, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation prévue d'environ 17 % pour le carburant destiné aux avions était imputable à l'augmentation du nombre de vols, qui est passé de 1 020 à 1 448 pour les avions et de 1 690 à 1 870 pour les hélicoptères. Le Comité note que, dans le projet de budget, le montant demandé pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'heures de vol effectués par les avions est imputable au fait qu'il est recommandé de ne pas utiliser le seul transporteur commercial qui se rend à Denpasar (Bali) (voir également par. 35 b) ci-dessus).

40. Le Comité consultatif note que le contrat conclu pour les quatre hélicoptères de la MINUT viendra à expiration en novembre 2009. Sur la base de l'expérience passée, il semble probable que la renégociation et le renouvellement de ces contrats seront retardés. En conséquence, compte tenu de ces facteurs, il recommande une nouvelle réduction de 20 %, soit un montant de 4 853 400 dollars, des prévisions de dépenses de 24 267 000 dollars (voir par. 37 ci-dessus) au titre des transports aériens.

Voyages

41. Sur l'augmentation proposée de 3 149 800 dollars pour les voyages en 2009/10, un montant de 2 428 200 dollars correspond aux voyages qui ne sont pas liés à la formation. Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation allait être modifiée en ce qui concerne le paiement de l'indemnité de subsistance (missions) conformément au paragraphe 6.1 de l'instruction administrative ST/AI/2002/5, dont le texte est le suivant : « Un fonctionnaire effectuant un déplacement autorisé qui l'oblige à coucher ailleurs que son lieu d'affectation dans la région de la mission se voit verser une indemnité de subsistance (missions) applicable pendant les 30 premiers jours au lieu où il séjourne ». Alors que le taux fixé est de 140 dollars par nuit, la mission avait versé un taux plus faible de 40 dollars par nuit. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité a été informé que le paiement de l'indemnité à un taux plus faible par la Mission était imputable à l'interprétation erronée de l'instruction administrative et que, de ce fait, la fraction de l'indemnité correspondant à l'élément logement (100 dollars) n'était payée au personnel que sous réserve de soumission de reçus. Le Comité a fait mention de la question dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/63/746).

Rotation et remplacement des véhicules

42. Le Comité des commissaires aux comptes a relevé un certain nombre d'écarts par rapport aux procédures énoncées dans le Manuel sur les transports de surface dans les missions de terrain (texte provisoire) de 2004, dans lesquelles il est souligné que les véhicules des missions doivent faire l'objet d'une rotation périodique et qui prévoient une durée de vie annuelle par véhicule de 22 250 kilomètres dans le cas des véhicules légers et de 10 000 kilomètres dans le cas des véhicules lourds. À la MINUT, le Comité a constaté que le kilométrage accumulé d'un échantillon de 25 véhicules du même type qui avaient été achetés en août 2006 variait entre 2 372 kilomètres et 128 425 kilomètres au 30 juin 2008. L'Administration a accepté la recommandation du Comité de veiller à ce que toutes

les missions appliquent strictement la politique de rotation et de remplacement des véhicules et a fait observer qu'il importait de prendre dûment en considération les circonstances particulières de la mission et les facteurs qui pouvaient imposer une limitation. L'Administration a également informé le Comité que la MINUT avait donné suite à cette recommandation (voir A/63/5 (vol. II), chap. II, par. 282, 283 et 290).

Gestion du carburant

43. Durant l'audit de la Mission, la MINUT a informé le Comité des commissaires aux comptes qu'il avait enquêté sur la raison de l'écart constaté entre la consommation effective et la consommation estimative en carburant des groupes électrogènes durant l'exercice 2007/08 et qu'il avait considéré qu'il s'agissait d'une affaire de vol de carburant pour groupes électrogènes. Le Comité a noté que la Mission n'avait pas formulé de procédures opérationnelles types applicables à la gestion du carburant. L'Administration a répondu qu'elle avait publié en juillet 2008 un manuel relatif au carburant pour les opérations qui avait été diffusé à toutes les missions de maintien de la paix et que la MINUT avait élaboré deux procédures opérationnelles types de gestion du carburant, dont on pensait qu'elles seraient promulguées d'ici au 31 décembre 2008 (A/63/5 (vol. II), chap. II, par. 310 et 312).

V. Questions diverses

Conduite et discipline

44. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les affaires de faute relevant des catégories I et II durant 2007 et 2008. Le Comité note que les allégations dont il est fait état au titre de la catégorie I (faute grave) étaient passées de 15 en 2007 à 25 en 2008, tandis que les allégations au titre de la catégorie II (faute mineure) étaient passées de 3 à 47 durant la même période. Le Comité a été informé que l'introduction en juillet 2008 de la nouvelle base de données, à savoir le Système de dépistage des cas de faute, dont l'objet était de consigner et de dépister les allégations de faute, avait permis de mieux rendre compte de toutes les plaintes et allégations reçues par la Mission, en particulier en ce qui concerne les allégations relevant des cas de faute mineure.

VI. Conclusion

45. La décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre au sujet du financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 est indiquée au paragraphe 51 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/607). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 6 962 900 dollars ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 7 514 600 dollars soient portés au crédit des États Membres selon des modalités qui seront arrêtées par l'Assemblée.**

46. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 est indiquée au paragraphe 118 du projet de budget (A/63/710). **Le Comité consultatif recommande, au cas où le**

Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUT au-delà du 26 février 2010, que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 202 474 338 dollars pour financer les dépenses de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/607)
- Budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/710)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2009/72)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/5 (vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/63/746)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport concernant l'exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 25 août 2006 au 30 juin 2007 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.11)
- Résolutions 61/249 C, 62/258 et 63/250 de l'Assemblée générale
- Résolutions 1704 (2006), 1802 (2008) et 1867 (2009) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste : exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2008- 31 mars 2009			Prévisions jusqu'au 30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Montant total des dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1 ^{er} avril au 30 juin 2009 (4)	Montant total des dépenses (effectives et prévues) (5) = (2) / (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2008 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	1 321	1 195	126	351	1 547	(225)	(17,1)	L'augmentation des prévisions de dépenses s'explique en partie par le relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) de 123 à 140 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours (à compter de mai 2008) et de 98 à 114 dollars par personne et par jour après les 30 premiers jours (à compter d'octobre 2008) et en partie par l'application d'un taux plus faible de déploiement différé de 4 %, contre le taux prévu de 5 %.
Contingents	—	—	—	—	—	—	—	
Police des Nations Unies	39 210	33 034	6 176	9 755	42 789	(3 579)	(9,1)	L'augmentation des prévisions de dépenses est partiellement imputable au relèvement de l'indemnité de subsistance (missions), dont le montant est passé de 123 à 140 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours (à compter de mai 2008) et de 98 à 114 dollars par personne et par jour après les 30 premiers jours (à compter d'octobre 2008), et en partie au fait que le coefficient appliqué pour déploiement différé (6 %) a été inférieur au coefficient qui avait été inscrit au budget (10 %). Cet excédent de dépenses est en partie compensé par la réduction des frais de voyage résultant du fait que les dépenses de rotation ont été moins élevées que prévu ainsi que par le partage des vols affrétés avec les unités de police constituées.

	1 ^{er} juillet 2008- 31 mars 2009			Prévisions jusqu'au 30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Montant total des dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1 ^{er} avril au 30 juin 2009 (4)	Montant total des dépenses (effectives et prévues) (5) = (2) / (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2008 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Unités de police constituées	17 156	10 876	6 280	5 062	15 938	1 218	7,1	L'écart s'explique par l'utilisation de vols affrétés pour la rotation des contingents, y compris en ce qui concerne les membres de la Police des Nations Unies se rendant dans la même région.
Total partiel	57 687	45 105	12 582	15 168	60 274	(2 587)	(4,5)	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	47 339	37 646	9 693	12 782	50 428	(3 089)	(6,5)	L'augmentation des prévisions de dépenses est due en partie au relèvement de l'indemnité de subsistance (missions), dont le montant est passé de 123 à 140 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours (à compter de mai 2008) et de 98 à 114 dollars par personne et par jour après les 30 premiers jours (à compter d'octobre 2008), ainsi qu'à des dépenses non prévues d'un montant de 344 000 dollars au titre de l'évacuation médicale de membres du personnel et des modifications apportées aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.
Personnel recruté sur le plan national	5 708	4 496	1 212	1 306	5 802	(94)	(1,6)	L'augmentation des prévisions de dépenses est principalement imputable à l'application d'un taux faible de vacance de postes (8 %) par rapport au taux prévu (20 %).
Volontaires des Nations Unies	4 786	3 760	1 026	978	4 738	48	1,0	L'écart tient principalement au fait que la plupart des Volontaires des Nations Unies sont déjà dans la zone de la Mission; en conséquence, les dépenses à engager avant le départ ont été inférieures aux prévisions. Ce phénomène est en partie compensé par l'application d'un taux plus faible de vacance de postes (9 %) par rapport au taux inscrit au budget (20 %).

	1 ^{er} juillet 2008- 31 mars 2009			Prévisions jusqu'au 30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Montant total des dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1 ^{er} avril au 30 juin 2009 (4)	Montant total des dépenses (effectives et prévues) (5) = (2) / (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2008 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	427	320	107	94	414	13	(3,0)	
Total partiel	58 259	46 222	12 037	15 160	61 382	(3 122)	(5,4)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	324	87	237	226	313	11	3,5	L'examen de la réforme du secteur de la sécurité a été annulé et un montant moindre que prévu a été utilisé au titre des consultants auxquels il a fallu faire appel pour le Bureau des affaires politiques et pour la Police des Nations Unies.
Voyages	2 728	2 186	542	1 008	3 194	(466)	(17,1)	Le dépassement des dépenses est imputable au fait que la Mission s'est conformée à l'instruction administrative ST/AI/2002/5 réglementant le paiement des voyages dans la zone de la Mission. On avait prévu pour la Mission un montant de 40 dollars par nuit au titre des voyages effectués dans la zone de la Mission, mais l'instruction administrative précise que les membres du personnel ont droit au paiement de l'indemnité de subsistance (missions) au taux de 140 dollars par nuit pour les 30 premiers jours. En outre, des versements rétroactifs d'un montant de 140 000 dollars ont été effectués durant l'exercice. L'excédent de dépenses au titre des voyages dans la zone de la Mission est, dans une certaine mesure, compensé par une diminution des dépenses au titre des voyages liés aux activités de formation ainsi qu'au titre des voyages effectués en dehors de la zone de la Mission par suite du contrôle rigoureux exercé par l'administration.

	1 ^{er} juillet 2008- 31 mars 2009			Prévisions jusqu'au 30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Montant total des dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1 ^{er} avril au 30 juin 2009 (4)	Montant total des dépenses (effectives et prévues) (5) = (2) / (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2008 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Installations et infrastructures	17 662	10 845	6 817	3 885	14 730	2 932	16,6	L'écart est principalement imputable à la diminution du prix du carburant.
Transports terrestres	5 061	3 678	1 383	1 331	5 009	53	1,0	L'écart est imputable au fait que l'on n'a pas acheté de nouveaux véhicules dans la mesure où le ratio de véhicules disponibles pour la Mission dépassait le ratio standard. Cela est en partie compensé par l'achat de pièces de rechange supplémentaires et d'articles d'atelier pour pouvoir maintenir les véhicules en état de marche.
Transports aériens	12 897	10 648	2 249	697	11 345	1 552	12,0	L'écart est principalement imputable au fait que l'hélicoptère prévu pour les évacuations médicales et les opérations de sauvetage n'a pas été livré ainsi qu'à la réduction du prix du carburant. On prévoit que l'hélicoptère sera livré le 1 ^{er} juin 2009.
Transports maritimes	-	-	-	-	-	-	-	
Transmissions	8 338	3 819	4 519	3 826	7 645	693	8,3	L'écart est imputable au taux de recouvrement plus élevé auprès du personnel au titre des communications commerciales et au fait qu'il n'a pas été acheté de véhicule de radiodiffusion pour la section de l'information. Cet écart est en partie compensé par le montant plus élevé de l'indemnité de subsistance (missions) versé au titre des services d'appui, ainsi qu'à l'augmentation du nombre des achats de pièces détachées.
Informatique	5 236	3 251	1 985	2 083	5 334	(98)	(1,9)	L'écart tient principalement à l'augmentation de l'indemnité de subsistance (missions) versée au personnel contractuel au titre des services informatiques fournis.

	1 ^{er} juillet 2008- 31 mars 2009			Prévisions jusqu'au 30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Montant total des dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1 ^{er} avril au 30 juin 2009 (4)	Montant total des dépenses (effectives et prévues) (5) = (2) / (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2008 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
Services médicaux	2 159	852	1 307	848	1 700	459	21,3	L'écart est principalement imputable au coût moins élevé des vaccins et à la diminution des quantités utilisées, dans la mesure où la majorité des militaires sont vaccinés avant d'être déployés. En outre, le nouvel hôpital de niveau I+, bien que presque achevé, ne sera pas nécessairement opérationnel avant le prochain exercice. En conséquence, la Mission utilise son stock de fournitures médicales au lieu d'acheter des fournitures qui ne seront peut-être pas utilisées et qui risquent de devenir périmées.
Matériel spécial	259	130	130	120	250	9	3,6	
Fournitures, services et matériel divers	1 981	895	1 086	522	1 417	564	28,5	L'écart tient à la diminution des dépenses de fret résultant du mouvement contrôlé des contingents et à l'utilisation de rations d'urgence qui étaient auparavant stockées, de préférence à l'achat de nouvelles rations.
Projets à effet rapide	250	143	107	107	250	-	-	
Total partiel	56 896	36 534	20 362	14 653	51 187	5 709	10,0	
Total brut	172 842	127 861	44 981	44 981	172 842	(0)	(0)	
Recettes provenant des contributions du personnel	6 790	5 303	1 487	327	5 630	1 160	17,1	
Total net	166 052	122 558	43 494	44 654	167 212	(1 160)	(0,7)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-	
Total	172 842	127 861	44 981	44 981	172 842	(0)	(0)	

Annexe II

Récapitulatif par composante des modifications de tableaux d'effectifs proposées pour la Mission intégrée des Nations-Unies au Timor-Leste pour la période 2009/10

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
Direction exécutive et administration			
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires	-1	PN	Le poste d'assistant administratif du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général n'est plus jugé nécessaire
	+1	P-3	Régularisation d'un poste de coordonnateur P-3 qui avait été approuvé au titre du personnel temporaire pendant la période 2008/09
	-1	P-3	Poste de temporaire de coordonnateur P-3
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit			
Section des affaires juridiques	+1	P-4	Régularisation d'un poste de juriste P-4 qui avait été approuvé au titre du personnel temporaire pendant la période 2008/09
	-1	P-4	Poste de temporaire de juriste P-4
	-1	G(AC)	En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, conversion de postes d'agents des services généraux et d'agents du Service de sécurité approuvés en postes d'agents du Service mobile
	+1	SM	En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, conversion de postes d'agents des services généraux et d'agents du Service de sécurité approuvés en postes d'agents du Service mobile
	-1		
Composante 1 : processus politique			
Bureau de la communication et de l'information	+1	AN	Fonctionnaire de l'information recruté sur le plan national chargé des relations avec les médias
	+1	AN	Producteur vidéo recruté sur le plan national chargé d'encadrer le personnel des services généraux et de planifier la programmation
	+1	AN	Un chef de production pour les émissions radiophoniques recruté sur le plan national qui sera chargé de la production des émissions radiophoniques hebdomadaires de la Mission et de la formation des journalistes radio locaux
	+1	AN	Journaliste/rédacteur/éditeur recruté sur le plan national

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
	+1	AN	Administrateur de serveur recruté sur le plan national chargé d'assurer la gestion technique de tous les aspects du site Web de la Mission
	+1	AN	Graphiste recruté sur le plan national qui mettra ses compétences de maquettiste et de concepteur à la disposition de la Mission
	-1	P-4	Suppression d'un poste de fonctionnaire chargé des relations avec les partenaires potentiels
	-1	P-2	Suppression d'un poste de fonctionnaire de l'information du bureau régional
	-1	PN	Poste d'assistant à l'impression reclassé à administrateur recruté sur le plan national
	-1	PN	Poste d'administrateur de serveur reclassé à administrateur recruté sur le plan national
	-1	PN	Poste de graphiste recruté sur le plan national reclassé à administrateur recruté sur le plan national
	+1		
Composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit			
Section de l'appui au secteur de la sécurité	+1	AN	Administrateur recruté sur le plan national spécialisé dans le domaine de la sûreté publique et de la gouvernance qui sera chargé de l'appui à toutes les institutions chargées du maintien de l'ordre
Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle	+1	P-2	Spécialiste des droits de l'homme chargé de contribuer à améliorer le suivi de la situation des droits de l'homme
Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves	+1	P-3	Anthropologue légiste chargé de s'acquitter des tâches prescrites par l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves
	-1	VNU	Reclassement d'un poste d'anthropologue légiste (Volontaire des Nations Unies) en poste P-3 d'anthropologue légiste
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	+1	AN	Administrateur recruté sur le plan national chargé d'entretenir des relations avec le Gouvernement, le Parlement, l'armée et la police ainsi qu'avec d'autres entités
Centre d'opérations civilo-militaire	+2	AN	Deux administrateurs recrutés sur le plan national chargés d'entretenir des relations avec le Gouvernement, le Parlement, l'armée et la police ainsi qu'avec d'autres entités
	+1	VNU	Poste de Volontaire des Nations Unies chargé d'améliorer la capacité du Centre de rassembler des informations auprès de sources extérieures à la Mission et d'assurer la communication avec celles-ci
	+6		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
Composante 3 : gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires			
Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique	+1	P-3	Un coordonnateur régional chargé de rendre visite régulièrement aux sept administrateurs recrutés sur le plan national, de leur donner des orientations professionnelles et de les parrainer selon qu'il conviendra
	+3	AN	Trois attachés de recherche et de suivi supplémentaires chargés de suivre l'exécution des programmes locaux de développement, de participer aux réunions aux niveaux des villages, des sous-districts et des districts, de constituer des assemblées et des gouvernements municipaux et de rendre compte quotidiennement de ces activités au Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique de Dili
Groupe des affaires humanitaires	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant administratif car ces services ne seront plus nécessaires en 2009/10
Groupe de l'égalité des sexes	+1	P-3	Un spécialiste des questions d'égalité des sexes chargé de donner des conseils techniques aux fins de l'élaboration d'un plan d'action national et de la promotion, de la formulation et de la mise en œuvre d'une stratégie à long terme
	+1	VNU	Un spécialiste des questions d'égalité des sexes chargé d'aider le Groupe en faisant campagne pour la réforme de la législation sur la violence sexiste et en fournissant des conseils et des renseignements aux Timoraises
Section de l'appui à l'administration de la justice	+2	AN	Deux administrateurs chargés d'entretenir des relations avec le Gouvernement, le Parlement, les professionnels du droit et la police ainsi qu'avec d'autres entités dont les activités pourraient avoir des incidences sur la justice au Timor-Leste : juges, procureurs, avocats commis au titre de l'aide publique, avocats privés et organisations de la société civile
	+7		
Composante 4 : appui			
Bureau du Chef de l'appui à la Mission	+1	SM	Un poste supplémentaire d'assistant chargé de la sécurité incendie en vue d'assurer la cohérence de la stratégie adoptée par la Mission dans ce domaine
Bureau du Chef des services administratifs	+5	VNU	Cinq professeurs d'anglais agissant comme formateurs régionaux et comme enseignants, essentiellement pour renforcer les aptitudes linguistiques du personnel recruté sur le plan national
Section des finances	-1	SM	Reclassement d'un poste d'assistant financier
	+1	P-3	Un spécialiste des finances chargé de contrôler le traitement des factures par le Groupe de traitement des factures, conformément aux recommandations des auditeurs sur la nécessité d'un contrôle des factures
Section des ressources humaines	+1	P-3	Un spécialiste des ressources humaines chargé de superviser le travail du Groupe d'appui au recrutement du personnel international

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
	+1	SM	Un assistant de gestion des ressources humaines chargé d'alléger la charge de travail accrue du Groupe du recrutement
	+1	PN	Un assistant de bureau chargé d'aider le Groupe des arrivées et des départs
Section des achats	+1	VNU	Un Volontaire des Nations Unies chargé d'alléger le volume de travail du Groupe d'appui
	+2	PN	Deux agents des services généraux chargés d'alléger le volume de travail du Groupe d'appui
Section des services généraux	+1	VNU	Un assistant (voyages) chargé de former le personnel en poste et d'aider à tenir à jour la base de données
Section des services médicaux	+1	SM	Un auxiliaire médical supplémentaire pour que les effectifs de l'équipe atteignent le minimum requis
Bureau du Chef des services d'appui intégrés	-1	VNU	Un poste d'assistant administratif n'est pas nécessaire puisque le Bureau dispose d'un fonctionnaire d'administration
Section des approvisionnements	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant chargé des carburants
	-2	PN	Suppression de deux postes d'assistant chargé des carburants
	-1	PN	Suppression d'un poste d'assistant chargé des rations
	-1	SM	Réaffectation d'un poste d'assistant à la gestion des contrats au Groupe des rations et modification de son titre fonctionnel qui devient assistant (contrôle de la qualité)
	+1	SM	Un assistant (contrôle de la qualité) chargé d'aider le Groupe à veiller à ce que les rations fournies à la Mission soient conformes aux normes de l'ONU en matière de santé, d'hygiène et d'apport en calories
	-1	G(AC)	En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, conversion de postes d'agent des services généraux et d'agent du Service de sécurité approuvés en postes d'agent du Service mobile
	+1	SM	En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, conversion de postes d'agent des services généraux et d'agent du Service de sécurité approuvés en postes d'agent du Service mobile
Section de la gestion du matériel	-1	P-3	Déclassement du poste d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents au poste d'assistant à la cession du matériel
	+1	SM	L'assistant à la cession du matériel est chargé d'éliminer comme il convient les déchets dangereux, de liquider le matériel réformé et de détruire les produits présentant un risque pour l'environnement.
Section des transports	+1	SM	Un responsable du suivi des véhicules et de la consommation de carburant chargé d'encadrer, de conseiller, d'évaluer et de gérer le personnel du Groupe

Unité administrative	Nombre de postes	Classe	Titre ou fonction
	+2	PN	Deux postes de mécanicien auto régional chargé d'aider à réparer et à entretenir les véhicules de la Mission
	-1	G(1°C)	En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, conversion de postes d'agent des services généraux et d'agent du Service de sécurité approuvés en postes d'agent du Service mobile
	+1	SM	En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, conversion de postes d'agent des services généraux et d'agent du Service de sécurité approuvés en postes d'agent du Service mobile
Section des communications et de l'informatique	+1	SM	Un administrateur du système de sécurité, principal coordonnateur des systèmes de sécurité de l'information, chargé de concevoir, d'installer, d'exploiter et de gérer un système multiutilisateurs de sécurité de l'information
	+1	SM	Un administrateur du système de contrôle d'accès chargé de gérer les droits d'accès aux données et ressources de l'Organisation en matière de technologies de l'information et des communications et de traiter les demandes tendant à donner des droits d'accès au personnel de la Mission, après approbation par les hauts responsables
	-1	G(1°C)	En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, conversion de postes d'agent des services généraux et d'agent du Service de sécurité approuvés en postes d'agent du Service mobile
	+1	SM	En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, conversion de postes d'agent des services généraux et d'agent du Service de sécurité approuvés en postes d'agent du Service mobile
Section des transports aériens	+1	SM	Un assistant (exploitation des aérodromes) chargé de la gestion et de la supervision globales du Groupe des aérodromes et aéroports
	+1	AN	Un fonctionnaire chargé des opérations aériennes aidera le responsable du Groupe de l'assurance qualité et de la normalisation à appliquer les procédures d'assurance qualité concernant les opérations aériennes de la Mission, notamment les programmes qui favorisent la sécurité et garantissent que les opérations sont menées dans les limites fixées par l'Organisation des Nations Unies.
	+1	VNU	Un officier incendie chargé de conduire les opérations de sauvetage d'urgence, de planifier les opérations d'urgence et de diriger une équipe de pompiers de l'aéroport
Section de la sécurité et de la sûreté	+2	SM	Deux agents du Service mobile chargés de l'inspection et de la sécurité qui seront affectés à toutes les installations aéroportuaires
	+6	PN	Six agents des services généraux recrutés sur le plan national chargés de l'inspection et de la sécurité qui seront affectés à toutes les installations aéroportuaires
	+4	PN	Quatre agents des services généraux recrutés sur le plan national chargés de l'inspection et de la sécurité qui seront affectés à toutes les installations aéroportuaires
	-4	AN	Quatre postes de responsable régional de la sécurité reclassés et réaffectés à la gestion des services de garde

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
	+1	SM	Un agent de sécurité chargé de veiller à ce que le stage de formation obligatoire qui devrait avoir lieu en 2009/10 soit organisé mensuellement
	+2	PN	Deux assistants pour la sécurité chargés d'aider le Groupe de la formation. Ils rendront compte du renforcement des capacités nationales, participeront aux réunions d'information obligatoires sur la sécurité destinées au personnel recruté sur le plan national et organiseront le stage visant à faire connaître aux gardes de sécurité sous contrat toutes les règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies.
	+1	SM	Un agent du Service mobile assurera la supervision au Groupe spécial d'enquête.
	+1	SM	Un agent du Service mobile renforcera les services d'intervention 24 heures sur 24.
	+1	PN	Un assistant pour la sécurité (agent des services généraux) assurera le renforcement des capacités locales et remplacera les autres agents lors de leurs congés annuels ou de leur congé de récupération, ou encore lors de leurs missions au Siège.
	+31		
Total			
Personnel recruté sur le plan international	+15		
Personnel recruté sur le plan national	+23		
Volontaires des Nations Unies	+8		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-2		

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); G(1°C) : agent des services généraux (1^{re} classe); GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : Service mobile; VNU : Volontaires des Nations Unies.